



## Audience DSDEN 63 Sur la formation initiale

Mercredi 5 novembre 2014

Etaient présents,

✕ pour l'IA : Mme Anne-Marie MAIRE (Inspectrice d'académie), M. Yves LEON (Adjoint à l'inspectrice d'académie), Mme Brigitte MALVIE (Secrétaire générale)

✕ pour le SNUipp-FSU 63 : Florence BUSSIERE, Régine DUMAS

### **FSE à mi-temps en responsabilité et mi-temps à l'ESPE**

Nous avons relayé un certain nombre de demandes et difficultés que nous ont fait remonter les professeurs stagiaires présents à la réunion du 4 novembre à l'ESPE organisée par le SNUipp-FSU 63. A cette réunion étaient présents une quinzaine de stagiaires, des FSE suivant une formation à mi-temps à l'ESPE et une PES. Une partie des FSE présents sont déjà titulaires d'un M2 autre que MEEF ou passées par le concours 3<sup>ème</sup> voie. Certaines difficultés et demandes sont spécifiques à la formation de l'ESPE, elles ne sont pas développées ici mais seront relayées à la direction de l'ESPE.

➤ Surcharge de travail notamment à l'ESPE : nombreux travaux à rendre, examens terminaux. Nous insistons sur ce problème de surcharge de travail afin que cela soit relayé au niveau de l'ESPE.

➤ Surcharge horaire quotidienne à l'ESPE certains jours : 8h- 17h45

➤ Insuffisance de stages d'observation-déséquilibre théorie au détriment de la pratique

➤ Les FSE ne bénéficient pas des vacances scolaires entières, ils ont des cours à l'ESPE à la Toussaint et en février. Cela est contraire aux obligations règlementaires de service des fonctionnaires stagiaires qui devraient bénéficier des mêmes vacances que les titulaires. Les FSE nous ont dit avoir passé leur unique semaine de vacances à travailler pour l'ESPE et leurs préparations de classe. Ils n'ont pas pu véritablement se reposer. Nous demandons à ce que les FSE bénéficient tous des vacances scolaires entières, en conséquence nous demandons qu'il n'y ait pas cours pendant les vacances pour les M2 MEEF afin qu'aucun ne soit pénalisé pour les examens.

➤ Nous demandons à ce qu'ils soient dispensés d'APC afin de leur dégager du temps pour préparer leur classe.

➤ Indemnités de formation et de déplacement pour se rendre à l'ESPE. Nous demandons à ce qu'ils puissent choisir entre ces deux types d'indemnités de déplacement, afin de toucher la plus avantageuse. Cette demande a abouti (réponse positive de l'administration le 18 novembre). Les transferts de scolarité ouvrent droit, si les conditions sont remplies, à des indemnités forfaitaires. L'administration se renseigne s'il faut faire une démarche pour toucher l'indemnité forfaitaire de formation.

Concernant l'ISSR perçue pour se rendre dans des écoles en stage, Mme Malvie nous dit qu'elle peut se cumuler avec l'indemnité forfaitaire de formation pour se rendre à l'ESPE.

➤ Nous alertons sur des démissions envisagées chez certains FSE.

M. Léon conseille aux FSE en cas de difficulté d'alerter le tuteur et Régine Chaput.

➤ Nous demandons quelles ont été les modalités d'affectation des FSE dans leurs lieux de stages, s'ils ont été protégés des REP, des classes de plus de 2 niveaux.

Réponse : Il a fallu trouver des directeurs qui voulaient participer à ce dispositif. Les IEN ont validé les endroits où sont placés les professeurs stagiaires. Il y a peu d'affectations en REP. Il est possible de les affecter sur 3 niveaux si par exemple le directeur a le CAFIPEMF. L'idée n'est pas forcément de les protéger de classes multi-niveaux où ils pourront être nommés.

➤ Nous demandons à ce que les directeurs accueillant des FSE aient un temps de formation. Il n'y a eu qu'une réunion d'information.

Réponse : L'objectif pour les directeurs n'est pas de former les FSE, les FSE pour eux sont une décharge.

Nous faisons remarquer les échanges essentiels qui ont lieu entre les FSE et les directeurs déchargés.

➤ Demande d'une indemnisation de ces directeurs.

### **M2 MEEF non détenteurs du concours**

➤ Certains FSE nous ont dit que des M2 sans concours n'auraient pas bénéficié d'un stage qui servirait de base à un travail d'analyse à l'ESPE. Nous demandons des stages pour les M2 sans concours.

Mme Maire demande de fournir les noms des étudiants victimes.

### **FSE déjà détenteurs d'un MEEF**

➤ Demande des maquettes de formation. Les affectations ont déjà été données.

Nous faisons part de notre inquiétude qu'ils soient utilisés comme des moyens de remplacement et n'aient pas de réelle formation.

Nous avons une présentation succincte du dispositif : ils déchargent des directeurs, remplacent des collègues en formation. Ils bénéficient de stages de pratique accompagnée placés avec des IMF avec tuilage. Ils n'ont pas de formation à l'ESPE. Ils ont des animations pédagogiques.

### **PES issus du concours exceptionnel**

Présentation du dispositif de formation par l'IA.

Les PES ont eu des échanges avec leurs tuteurs pour déterminer la quantité de stages et les niveaux des classes pour les stages.

1<sup>er</sup> groupe qui a le plus de besoin : 2,5 semaines en début d'année + 1 semaine en décembre de pratique accompagnée

2<sup>ème</sup> groupe : 1 semaine en octobre et 1 semaine en janvier de pratique accompagnée chez un PEMF

3<sup>ème</sup> groupe : 1 semaine en novembre et 1 semaine en janvier de pratique accompagnée

Possibilité selon les besoins de stages supplémentaires en observation : 1 semaine en février et 1 semaine en mars

Les PES seront évalués par les IEN en janvier

1 semaine à l'ESPE en mai peut-être proposée aux stagiaires ou demandée par eux. Ils ont des animations pédagogiques.

**Le SNUipp-FSU demande d'avantage de formation, notamment à l'ESPE, pour les PES et les FSE déjà détenteurs de MEEF, en dehors des animations pédagogiques.**

### **EAP Emplois d'Avenir Professeurs**

## **Bilan de ce dispositif mis en place l'an dernier**

Ce sont des étudiants boursiers qui ont pu exercer ces emplois. 20 sur 49 ont abandonné l'an dernier (raisons personnelles ou professionnelles).

L'administration reconnaît que 12h de présence c'est beaucoup d'heures à concilier avec les études.

Pour l'administration, l'avantage du dispositif est de valoriser l'expérience professionnelle chez les futurs candidats, pour certains cela permet également de se détourner d'un métier qui ne leur plaît pas avant de passer le concours.

L'administration nous transmettra quand elle aura connaissance du pourcentage de réussite au concours de ces EAP.

Cette année, il y a 34 contrats finalisés qui démarrent le 10 novembre. 24 sont également en cours de recrutement dont 1 en attente de réponse de CA.

Ils ont un tuteur dans leur école d'affectation choisi par IEN.

Les EAP peuvent bénéficier des modules de préprofessionnalisation à l'ESPE.

## **Nos revendications envers l'IA:**

### ➤ **Pas de cours pendant les vacances scolaires pour les fonctionnaires stagiaires**

Prochaine action : Courrier à la rectrice.

### ➤ **Dispense d'APC**

Mme Maire va y réfléchir.

➤ **Une formation adaptée pour tous les stagiaires PES et FSE**, en considération de leurs besoins avec des entretiens individuels à l'ESPE.

Prochaine action : audience à l'ESPE

➤ **La possibilité de bénéficier pour les FSE de l'ancienne indemnité de formation** si elle est plus avantageuse. L'ancien décret est encore valable.

Demande à l'administration de calculer cette indemnité afin que le stagiaire bénéficie de la plus avantageuse.

### ➤ **Les professeurs FSE doivent bénéficier de l'échelon 3** comme les PES

Prochaine action : envoi d'une lettre à la rectrice

### ➤ **Formation pour les directeurs accueillant des FSE et indemnité.**

---

**SNUIPP 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

TÉL 04.73.31.43.72, Fax 04.73.31.76.81

Snu63@snuipp.fr